

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2020-126

**EAU :DEMANDE
D'EXTENSION DE SON
PERIMETRE D'ADHESION
DE ROANNAIS
AGGLOMERATION
POUR LA COMMUNE DE
NOAILLY**

LIMITES TERRITORIALES

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2020 portant retrait de Roannais Agglomération du syndicat intercommunal d'adduction et de distribution d'eau potable de Pouilly-sous-Charlieu (SIADep)

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2020 de Roannais Agglomération relative à une demande d'extension de son périmètre d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021

Considérant pour une bonne gestion du service public de l'eau potable, en harmonisant le mode de gestion et la tarification à l'échelle du périmètre communautaire, la demande de Roannais Agglomération pour le périmètre de la commune de Noailly

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la demande d'extension de son périmètre d'adhésion au titre de la compétence eau de Roannais Agglomération pour la commune de Noailly à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches concourant au transfert de la compétence et à signer les actes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 22 DEC. 2020

Le Président

Daniel FRECHET